

*Prix paritaires des produits agricoles—Loi*

aussi fortement des marchés d'exportation. Les exportations comptent en effet pour près de la moitié du revenu agricole net au Canada. Il serait désastreux de tenter de nous isoler des marchés mondiaux.

Une très faible proportion seulement de notre production céréalière est consommée au Canada. La plus grande partie est écoulee sur les marchés mondiaux. Nous pouvons tous être reconnaissants à la Commission canadienne du blé d'avoir réussi à pénétrer ces marchés.

Les marchés d'exportation constituent également un important facteur dans l'industrie de la viande rouge, bien que la dimension continentale de cette industrie soit un facteur plus important dans l'établissement des politiques pour le bœuf et le porc. Les bovins, en particulier, franchissent la frontière Canado-américaine en fonction des conditions du marché, et n'importe quel éleveur vous dira qu'il serait insensé de tenter d'établir artificiellement les prix des bovins sans égard à l'ensemble du marché nord-américain.

[Français]

Monsieur le Président, le secteur du porc, particulièrement, nous fournit justement un très bel exemple de l'importance que peut prendre le contexte commercial mondial. Je fais référence, monsieur le Président, à la récente décision du gouvernement des États-Unis d'imposer des droits provisoires de compensation sur nos exportations de porcs sur pied et en carcasses parce que leurs homologues américains estiment que le faible soutien offert aux Canadiens en vertu de la Loi sur la stabilisation des prix agricoles donne à ces derniers un avantage indu. Nous sommes tous conscients de ce problème que nous vivons déjà depuis plusieurs semaines.

Le projet de loi que nous débattons aujourd'hui, monsieur le Président, porte sur la parité des prix tant des céréales que du bétail. Un de mes collègues abordera plus en détail la question de l'incidence qu'une prétendue parité des prix pourrait avoir sur le secteur céréalière. Je vais plutôt insister, monsieur le Président, sur ce que pourraient être les répercussions du projet de loi dans le secteur des viandes rouges.

J'estime que tout le monde conviendra que les pratiques de commercialisation du secteur des viandes rouges pourraient être améliorées, on est tous d'accord sur cela. Nous ne devons pas oublier toutefois que la majorité des producteurs de bœuf et de porc ont carrément rejeté tout mécanisme de régularisation des mises en marché. C'est un secteur très sensible, on est tous préoccupés, mais le gouvernement n'a pas à intervenir tous les jours dans ce secteur.

Le libellé du projet de loi pourrait engendrer éventuellement une certaine confusion, je le crains. Ainsi, par exemple, l'article 10(A) porte à croire que la participation des producteurs à un système de prix paritaires tel que proposé pourrait être facultative. Peut-on sérieusement, monsieur le Président, songer à implanter un système central de commercialisation du bœuf ou du porc si un grand nombre de producteurs peuvent décider de ne pas y adhérer ou de se rallier à ce projet de loi? Je ne crois pas que ce soit possible.

Il y a aussi le passage où l'on décrit le mode de fonctionnement de la Commission de commercialisation du bœuf et de la Commission de commercialisation du porc qui seraient créées. Je trouve que les pouvoirs et le mandat des membres sont trop vaguement définis. Je me demande aussi pourquoi les agriculteurs devraient attendre cinq ans avant d'avoir la possibilité de

dire par scrutin ce qu'ils pensent du système. C'est trop lourd comme procédure et comme système.

Le principe de base de la politique agricole au Canada a toujours été de s'en remettre au jeu de l'offre et de la demande. Monsieur le Président, ce principe, c'est un principe fondamental dans notre économie. On ne peut s'y soustraire sans créer des dangers et de remous dans tous nos secteurs économiques. Même les organismes nationaux de gestion des approvisionnements qui ont été établis entre autres pour les produits laitiers et les produits agricoles, à la demande pressante des producteurs eux-mêmes et en tenant compte des conditions uniques prévalant dans ces secteurs, sont conscients du caractère changeant des marchés des denrées et, de ce fait, se sont donné la souplesse voulue pour protéger tant les intérêts des producteurs que ceux des consommateurs. Nous avons vu encore récemment dans le secteur laitier, par exemple, que les producteurs se sont imposé une diminution des quotas. Nous devons chaque année nous donner une certaine souplesse, on ne peut tout régler plusieurs années à l'avance comme on pouvait le faire peut-être il y a des années; cela n'existe plus.

L'idée des prix paritaires, monsieur le Président, semble faire abstraction des conditions du marché et des variations de productivité. Elle suppose une immuabilité de contexte d'un produit à l'autre, d'une région à l'autre, d'un pays à l'autre, et de l'agriculture aux autres secteurs également. Nous savons, monsieur le Président, qu'une telle immuabilité n'existe pas. L'essor extraordinaire du secteur porcin au Québec et l'accroissement de la production laitière malgré la diminution du cheptel laitier national sont deux exemples qui illustrent très bien à quel point le secteur agricole est devenu dynamique, d'une part, et imprévisible, d'autre part.

Nous savons que cette imprévisibilité et une telle instabilité constituent pour les producteurs des problèmes sérieux. Toutefois, il serait vraiment injuste pour les agriculteurs d'espérer que ces problèmes puissent être résolus par l'implantation d'un mécanisme bureaucratique rigide visant à garantir que les prix seraient alignés sur les coûts de production. En effet, quels coûts de production devraient servir de point de référence? Est-ce que ce sont ceux du producteur moyen, ceux du producteur efficace? On peut tous être d'accord sur l'ajustement sur le coût de production, mais la fixation de ce coût comme tel n'est pas facile à établir. Je pense que tous les parlementaires ici présents peuvent en convenir.

La meilleure façon dont un gouvernement peut aider un secteur consiste à pratiquer à son égard une politique valable dans le cadre de laquelle ce secteur pourra évoluer de façon efficace et productive. Voilà le genre de contexte que notre gouvernement veut offrir aux agriculteurs canadiens.

La meilleure garantie que l'on puisse offrir aux agriculteurs de recouvrer leurs coûts de production est de leur assurer une économie dynamique au sein de laquelle les hommes d'affaires de tous les secteurs auront la confiance voulue pour faire ce qu'ils font le mieux. Nous avons commencé à recréer depuis le 4 septembre dernier ce dynamisme nécessaire tant dans notre agriculture que dans tous nos secteurs économiques canadiens.

Le genre de bureaucratie monstre que le projet de loi C-215 risquerait d'imposer au secteur agricole nuirait à notre avis à la liberté d'action dont celui-ci a besoin pour se développer, sans compter les éventuels maux de tête qu'elle causerait aux agriculteurs et les perturbations qu'elle susciterait à notre commerce extérieur.